

Les drones, vivier d'emplois pour spécialistes

► Ces deux dernières années, le secteur a explosé, avec pour corollaire un besoin accru en formation.

► La Fédération professionnelle du drone civil, créée en juin 2013, recense en France 1 200 sociétés et au moins 3 000 emplois.

► La profession affiche son volontarisme contre les drones malveillants.

METZ (Moselle)

De notre correspondante régionale

Un « bzz bzz » de mouche règne sur l'aéropôle de Tomblaine, à côté de Nancy. À une dizaine de mètres de haut plane un drone de 60 centimètres de diamètre. Sur la terre ferme, Pascal, 52 ans, s'exerce à le faire descendre à 45°, sous le regard attentif de son instructeur. Ancien pilote de jets d'affaires, puis entrepreneur dans l'audiovisuel, il compte proposer des photographies aux architectes, cartographes et agriculteurs.

« La majeure partie des 90 stagiaires que nous avons déjà formés sont en reconversion », indique Erwan Savio, responsable du CFAD (centre de formation et d'apprentissage du drone), ouvert à Tomblaine en mai 2014. Le trentenaire était l'un des premiers en France, en 2007, à vivre du drone, en photographiant l'environnement des antennes à installer, pour le compte de multinationales des télécoms.

Il propose des sessions de deux semaines au télépilotage, mais aussi, plus courtes, à la prise de vue aérienne, au brevet théorique ULM, ou à la thermographie par drone (analyse de l'efficacité énergétique des bâtiments). Régulièrement, des stagiaires y abandonnent leur projet, réalisant combien un usage professionnel est bien loin de l'aéromodélisme.

La Fédération professionnelle du drone civil (FPDC), créée en juin 2013, recense en France 1 500 sociétés d'opérateurs (contre quelques dizaines il y a trois ans), utilisant 4 000 drones, ainsi que 60 constructeurs. Au total, le secteur représenterait au moins 3 000 emplois (pilotes, ingénieurs et spécialistes du traitement de l'image, commerciaux, fabricants de capteurs...).

Selon Isabelle Vanneste, secrétaire générale de la FPDC, 80 % de l'activité professionnelle concerne les médias (photographes, communicants, cinéma, télévision). « Ce secteur est très concurrentiel, mais il reste à développer une foule d'autres marchés de niche, à plus forte valeur ajoutée. Ils peuvent par exemple fournir des données en plus de l'image, notamment grâce aux caméras infrarouges ou thermiques. La demande existe, il manque encore des spécialistes », indique-t-elle.

« Ce secteur est très concurrentiel, mais il reste à développer une foule d'autres marchés de niche, à plus forte valeur ajoutée. »



Le viticulteur Basile Tesseron, du domaine Château Lafon Rochet (Saint Estèphe) utilisant un drone afin de surveiller ses vignes et détecter les défauts éventuels.

Objectif : la visualisation en 3D de carrières, l'inspection du bon état des ouvrages d'art, des réseaux (voies ferrées, routes, lignes électriques, gazoducs, oléoducs), leur surveillance (contre les vols de métaux par exemple), mais aussi, dans l'agriculture, le repérage des insectes, des besoins en eau ou en produits phytosanitaires, dans la logique de l'agriculture raisonnée.

soumise à une formation préalable et à la pose d'une plaque d'immatriculation, avec identité du propriétaire, sur chaque engin, l'achat de drone, même très technique, ne l'est pas. Isabelle Vanneste plaide pour l'insertion, dans tous les emballages de drones vendus dans le commerce, d'une notice sur la réglementation, et pour l'installation obligatoire de logiciels embarqués empêchant le survol de certaines zones. « Mais c'est compliqué à mettre en œuvre rapidement, car 80 % des drones utilisés en France sont importés, et les constructeurs français n'en ont pas forcément les moyens », explique-t-elle.

Des groupes de travail entre la profession et les pouvoirs publics réfléchissent aussi actuellement à des solutions techniques pour identifier ou mettre hors d'état de nuire des drones à distance. Un appel d'offres en cours de l'Agence nationale de la recherche devrait stimuler de telles pistes. Dans l'immédiat, la fédération invite les visiteurs de son site Internet à faire remonter les incidents dont ils seraient témoins, et collabore avec la gendarmerie des transports aériens, en aidant ses agents à mieux comprendre ce secteur. Une patte blanche indispensable pour que cette technologie soit complètement admise, et profite à l'emploi.

ÉLISE DESCAMPS

REPÈRES

UN MÉTIER AISÉMENT ACCESSIBLE

● **L'attrance pour le nouveau métier de pilote de drone** est encouragée par son accès relativement aisé.

● **L'investissement** : 15 000 € à 30 000 € sont suffisants pour se lancer.

● **Les qualifications** : le pilotage professionnel de drone ne nécessite que le brevet théorique ULM (deux jours de formation), décerné par la Direction générale de l'aviation civile. La déclaration nationale de compétence, établie par l'employeur (soi-même, dans le cas des autoentrepreneurs, qui sont majoritaires), ne fait pas l'objet de contrôles.

● **Les démarches administratives** : seules sont nécessaires la rédaction d'un « manuel d'activités particulières » (dossier décrivant son matériel, sa formation, les mesures de sécurité prévues...), une assurance de responsabilité civile spéciale drone et, pour le survol des villes, une autorisation préfectorale.